

🕒 12.01.2017, 08:13

## Cette chère piscine de Chésereux

ABONNÉS



La piscine affiche complet et ne peut plus accueillir de locataires (clubs ou écoles) supplémentaires, malgré son prix d'entrée le plus élevé de La Côte, mais qui «vu le standing» reste acceptable selon ses propriétaires.

🕒 12.01.2017, 08:13

## Cette chère piscine de Chésereux

*PAR DIDIER SANDOZ*

**TARIFS** Le prix des entrées a connu sa première hausse après quatre ans d'exploitation. Et cela ne suffit pas à couvrir les coûts.

Dans la région d'Asse et Boiron, les bonnes résolutions consistant à se jeter à l'eau et à faire de l'exercice aquatique risquent de se heurter à un premier écueil. La grille des tarifs d'entrée à la piscine intercommunale sise à Chésereux vient d'être revue à la

hausse. Depuis le 1er janvier, il faut déboursier un franc de plus pour chaque entrée pour adultes et enfants, 40 francs supplémentaires pour l'abonnement de six mois – qui renchérit ainsi de pas moins de 20% – et autant pour l'abonnement annuel.

Cette augmentation constitue la première révision des tarifs depuis la mise en service de l'infrastructure, le 12 décembre 2012. *«Contrairement à ce que l'on pourrait penser, cette hausse n'a strictement rien à voir avec les soucis techniques qu'a connu la piscine l'été dernier»*, annonce d'entrée Serge Melly, syndic de Crassier et président de l'Association intercommunale d'Asse et Boiron (AIAB). Pour rappel, les exploitants avaient constaté que le canal de récupération des eaux de débordement était fichu. Pour éviter une bataille d'experts sans fin, les 30 000 francs de réparation avaient été répartis entre l'entreprise qui avait réalisé le travail et l'AIAB.

## Les nageurs paient le nettoyage

La décision de relever les prix avait été prise avant cet incident constaté lors de la grande révision estivale. Elle est due à des coûts de nettoyage supplémentaires pour un montant de quelque 80 000 francs. Comme la piscine recense environ 80 000 entrées par an, le comité de direction a trouvé judicieux de le traduire par un franc de plus pour chaque ticket, ainsi qu'une participation sur les abonnements.

*«Dans le cadre d'une enquête suite à un cas de légionellose, où la Piscine de Chésereux a été totalement innocentée, on nous a signalé que si l'état de propreté était acceptable, la procédure de nettoyage devrait être revue pour être conforme aux normes. Au lieu des garde-bains, nous faisons désormais appel à une entreprise spécialisée pour se mettre à l'abri de tout souci»*, indique le président de l'AIAB.

Selon lui, *«en comparaison avec d'autres installations du même standing en Suisse, le tarif de Chésereux reste acceptable»*, même si elle se retrouve en tête de classement des piscines les plus coûteuses de La Côte.

A peine plus de quatre ans après sa mise en eau, la piscine de Chésereux continue à voguer en zones déficitaires, de l'ordre d'un demi-million de francs par an. *«Il sera difficile de faire mieux car l'essentiel de nos charges consiste en frais de personnel et en produits, ce qui n'est pas compressible si l'on veut rester dans les normes imposées, précise Serge Melly. Et du côté des revenus, on ne pourra accroître l'exploitation des bassins. Ceux-ci affichent complets.»*

Le président de l'association intercommunale propriétaire de la piscine de Chésereux s'avoue par contre surpris par la rapidité d'usure des matériaux. *«Avec tout ce chlore et cette humidité, la piscine est vraiment un milieu hostile. Même l'acier inoxydable commence à montrer des signes... d'oxydation.»*

## Bassins à l'équilibre

Avec huit ans d'expérience en sus, sa voisine de Bassins semble mieux s'en tirer. *«Nous avons nous aussi dû adapter nos procédures de nettoyage»*, relève Didier Lohri, président du conseil d'administration de la société anonyme de la Piscine de Bassins SA qui confirme que la concurrence de Chésereux lui a valu une chute d'affluence d'un peu moins de 30 000 entrées par an. *«Nous avons pu compresser nos coûts de personnel en réduisant les horaires pour les optimiser en fonction d'observations de l'utilisation de ces dernières années.»* Résultat: les comptes sont à l'équilibre sur les

deux derniers exercices. *«Mais attention, nous ne constituons pas de fonds de réserves pour remplacer l'installation au terme du délai d'amortissement de 15 ans pour le dispositif technique et 50 ans pour l'enveloppe du bâtiment.»*

## Liens

---